

Agents des douanes

Sans contrefaçon, ils sont douaniers

Tous exercent une mission de contrôle. Leur quotidien peut toutefois recouvrir des réalités très différentes. Certains sont agents enquêteurs, inspecteurs chargés de la formation, d'autres maîtres de chien, vérificateurs, ou encore marins, pilotes d'avion ou d'hélicoptère...

Les agents des douanes, comme tous les agents du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Minéfi), participent à la collecte de l'impôt. Ils se répartissent en deux branches d'activité : le contrôle des opérations commerciales et des contributions indirectes, et la surveillance. Quelle que soit leur branche, les douaniers ont une mission commune de service public : celle d'assurer un contrôle des marchandises en circulation.

Les agents de la branche surveillance portent l'uniforme et une arme de service. Ils luttent contre les principaux trafics : les stupéfiants, les tabacs, les armes, les produits issus

de la contrefaçon et les alcools. Les agents dits « piéluris » ou « touche-à-tout » sont rattachés à cette branche et assurent aussi bien le contrôle des voitures ou des camions que celui des avions, trains, navires, bars, restaurants, magasins... D'autres sont spécialistes et se répartissent dans trois

corps distincts. Les motards et les agents maîtres-chiens appartiennent au corps terrestre. Le corps maritime regroupe les gardes-côtes, commandants et marins, mécaniciens embarqués ou sur les chantiers maritimes, les chefs de quarts (responsables de la navigation), ou encore les électriciens... Les pilotes d'hélicoptère ou d'avion et les observateurs (agents chargés de repérer les mouvements suspects, comme les dégazages en mer) travaillent au sein du corps aérien. D'autres douaniers tels que les enquêteurs collectent des renseignements sur les marchandises en mou-



LES BATEAUX DES DOUANES À MARSEILLE - Le parc naval de la douane est composé de 29 vedettes garde-côtes et de 30 vedettes de surveillance rapprochée. Sur les 9 000 agents de ses services de surveillance, la douane compte 830 marins.

vement. Depuis la création du marché unique en 1993, ne restent plus comme frontière que les ports et aéroports et quelques unités pour la Suisse et l'Andorre, tous les autres agents sont dans des brigades de surveillances intérieures, ce que le public appelle encore « la volante », réparties sur tout le territoire.

Les douaniers des opérations commerciales s'affairent à percevoir les droits et taxes des marchandises, les contributions indirectes sur les alcools, tabacs et produits pétroliers à leur entrée en France et à l'intérieur de la communauté européenne. Ces agents exercent en bureau

de douanes. Lorsqu'une marchandise entre en France, ils veillent au respect de tous les droits d'entrée, ils vérifient les déclarations, les certificats, ils s'assurent que cette marchandise importée n'est pas contrefaite, qu'elle est légale, qu'elle correspond aux bonnes quantités ou matières déclarées et aux normes réglementaires. Ces agents contrôlent également les marchandises à l'export.

D'autres agents sont présents dans l'administration générale sur des missions liées à la comptabilité, la gestion du personnel, la mise en œuvre de la réglementation ou à la formation des agents aux nouveaux textes de loi. D'autres, les agents poursuivants (ou avocats des douanes) sont habilités « à représenter l'administration en première instance et en appel devant les juridictions ». Reste des techniciens et ingénieurs dans des laboratoires d'analyse.

Hélène Foucreau

REPÈRES

Les douanes en chiffres

- ✓ En 2005, les douanes comptent 250 bureaux et 330 unités de surveillance, pour 19 000 agents.
- ✓ Total des perceptions (en moyenne par an) : 58 milliards d'euros de droits et taxes (80,3 milliards d'euros en 2005), soit 12% des recettes du budget national.
- ✓ Quantité de drogues saisies en 2005 : 74,3 tonnes.
- ✓ 5,6 millions d'articles de contrefaçon ont été saisis en 2005.

Une réforme qui met à mal le service public

« La libre circulation des marchandises autorisée depuis le 1^{er} janvier 1993 a engendré des réorganisations : les brigades et bureaux de douanes ont déserté les frontières, les missions ont évolué, des services ont été supprimés... », explique Guy Séguin, secrétaire général du syndicat CFTC-Douanes. « Une vague de réforme a débuté il y a cinq à six ans. Elle a concerné les brigades, les services de rensei-

gnements, puis les gardes côtes. La réforme des opérations commerciales et de l'administration générale est en cours. La Douane intervient dès lors de moins en moins sur le contrôle de marchandises », poursuit le militant. D'autres missions lui ont été confiées : la protection du patrimoine culturel, la défense de l'environnement ou le contrôle de l'immigration, du travail illégal ou de la législation des transports, en collaboration

avec d'autres services. « Notre grande inquiétude est que la réforme s'étende. Demain, un bureau de douane sur deux va disparaître ! Comment remplir notre mission de service public ? Que serons-nous en mesure de faire en cas de crise sanitaire ? » s'interroge le militant. La CFTC cherche des solutions pour les personnels, comme faciliter les passerelles métiers au sein du Minéfi.